



Enquête sur la télédistribution, 2002

Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

Systèmes de classe 3, Exemptés et non-exemptés

En vertu de la loi sur la statistique il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Pour l'année financière se terminant le 31 août 2002

If you prefer an English questionnaire, please check

<p>Objectif</p> <p>Cette enquête est nécessaire pour mesurer la contribution de l'industrie de la télédistribution à l'économie canadienne et informer le processus des prises de décisions politiques. Ces informations serviront également à mesurer l'impact de la compétition dans l'industrie et la disponibilité et l'usage des nouvelles technologies dans les petites communautés.</p>	<p>par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elle seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent des données confidentielles ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.</p>
<p>Autorité</p> <p>Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. Des accords de partage entre Statistique Canada et les autres organismes fédéraux et provinciaux en vertu des articles 11 et 12 de la Loi sur la statistique existent. Voir l'avis à l'endos du questionnaire.</p>	<p>Enveloppe à port payé</p> <p>Conservez une copie de ce rapport dans vos dossiers et retournez dans l'enveloppe de retour ci-joint une copie de ce rapport avant le 30 novembre 2002.</p>
<p>Enoncé de confidentialité</p> <p>La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise, une institution ou un particulier sans que ceux-ci en aient donné l'autorisation</p>	<p>Questions?</p> <p>Si vous avez des question ou besoin d'aide pour remplir ce rapport, ou désirez obtenir la version électronique de ce questionnaire, veuillez contacter: Dany Gravel, Chef d'unité, Section de la radiodiffusion et de la télédistribution. Téléphone: (613) 951-0390, télécopieur (613) 951-9920 ou courriel: Dany.Gravel@statcan.ca</p>

Dès réception de l'enquête sur la télédistribution, veuillez examiner la liste des systèmes figurant dans la liste ci-dessous. Si la liste diffère de votre organigramme, veuillez communiquer avec Dany Gravel, Chef d'unité, Section de la radiodiffusion et de la télédistribution, Division des sciences, de l'innovation et de l'information électronique, Statistique Canada, Ottawa, Téléphone: (613) 951-0390, télécopieur (613) 951-9920.

STC



Systèmes du Québec

No. du système	Classe du système	Endroit	Prov.	ID
----------------	-------------------	---------	-------	----



ENQUÊTE SUR LES SYSTÈMES DE TELÉDISTRIBUTION DE CLASSE 3

Pour l'année se terminant le 31 août 2002

Province d'opération des systèmes:

No. STC

								8	8

Veuillez compléter un formulaire pour chaque combinaison de classe 3 exploité dans une même province.

IMPORTANT: Ne combinez **pas** les entreprises de classe 3 qui opèrent dans des provinces différentes

Variables financières

Revenu Total	01
Bénéfice avant intérêt et impôt	02
Rémunération et avantages sociaux	03
Amortissement cumulé (comptabilisé)	04
Frais d'intérêts	05
Acquisitions d'actifs durant l'année	06
Paiements d'affiliation - Total	07
Paiements d'affiliation pour les services canadiens spécialisés et payants (inclus dans les Paiements d'affiliation ci-dessus)	08

Accès et abonnements au service de câble

Nombre de logements dans le territoire attribué	09
Nombre de ménages ayant accès au service de câble	10
Nombre d'abonnés au service de câble	11

Accès au service Internet à haute vitesse

	Titulaire	Entité affiliée ou Tiers
Nombre de ménages ayant accès au service Internet à haute vitesse	12	15
Nombre d'abonnés au service Internet à haute vitesse	13	16
Revenu provenant des services d'accès Internet à haute vitesse	14	17

Service de câble numérique

Nombre de ménages ayant accès au service de câble numérique	18
Nombre d'abonnés au service de câble numérique	19
Revenu provenant des service de câble numérique	20

5-5300-379.7: 2002-09-11



Statistique
Canada

Statistics
Canada

No. Identificaton

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Merci de votre coopération

AVIS IMPORTANT

Déclaration sur les systèmes de télédistribution Classe 3

Les exigences relatives aux déclarations pour les systèmes de télédistribution Classe 3 **ont changé pour l'année 2002**. Antérieurement, un Rapport annuel était recueilli pour tous les systèmes de télédistribution. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et Statistique Canada partageaient ces informations. Cette collecte s'effectuait en vertu de la Loi sur la Radiodiffusion et la Loi sur la statistique.

Les exigences du CRTC ont changé suite à l'avis public CRTC 2001-121. Statistique Canada a, aussi, revu ses exigences. **S.V.P., lire attentivement ce qui suit pour éviter des déclarations et des suivis inutiles.** Veuillez prendre note que les exigences relatives aux déclarations pour les systèmes de Classe 1 et de Classe 2 sont les mêmes que dans le passé.

Déclaration au CRTC

Dans l'avis public CRTC 2001-121, le CRTC annonçait sa décision d'exempter les systèmes de câblodistribution ayant moins de 2000 abonnés de l'obligation de détenir une licence à condition que ce ou ces systèmes ne soient pas reliés physiquement à un système de classe 1 ou de classe 2. Cette décision comprend une exemption de compléter le Rapport annuel. Dorénavant, le CRTC recueille seulement de l'information sur les systèmes de Classe 3 qui ne sont pas exemptés des exigences d'octroi de licence. Si votre entreprise opère un tel système, veuillez compléter le Rapport annuel pour les titulaires d'une licence de télédistribution (formulaire simplifié). La liste des systèmes pour lesquelles un rapport doit être complété apparaît à la page couverture. Toutes questions concernant les rapports aux CRTC doivent être dirigées à :

Anik Gibeault (819-997-4539, anik.gibeault@crtc.gc.ca) ou
Linda Wollenschlager (819-997-4852, linda.wollenschlager@crtc.gc.ca).

Déclaration à Statistique Canada

Pour s'assurer de mesurer la contribution de l'industrie de la télédistribution dans l'économie canadienne et informer le processus des prises de décisions politiques, Statistique Canada continuera de recueillir l'information sur tous les systèmes de télédistribution opérant dans les petites communautés. Ces informations permettront de mesurer l'impact de la compétition dans l'industrie et la disponibilité et l'usage des nouvelles technologies dans les petites communautés.

La quantité d'information demandée a été considérablement réduite par rapport aux enquêtes précédentes. Des données financières de base et de l'information sur la clientèle et les abonnés pour des services choisis sont requises. Le formulaire intitulé **Enquête sur les systèmes de télédistribution de Classe 3** doit être complété pour tous les systèmes de Classe 3 (exemptés ou non) opérant dans une même province.

Cette information est recueillie conformément à la «Loi sur la statistique». En vertu de l'article 11 de la Loi sur la statistique une entente a été conclue, avec le Bureau de la statistique du Québec, en vue du partage des données de l'enquête, pour les entreprises de télédistribution de cette province. Tout comme la Loi sur la statistique fédérale, la Loi sur la statistique du Québec autorise la collecte de ces renseignements et contient des dispositions similaires relativement à la confidentialité des données et aux sanctions liées à la divulgation de celles-ci ;

En vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique, une entente semblable a été conclue avec le ministère fédéral du Patrimoine Canadien, pour toutes les entreprises de télédistribution au Canada, le ministère québécois des Communications, pour les entreprises de télédistribution du Québec et le ministère ontarien du développement économique et du commerce, pour les entreprises de télédistribution de l'Ontario. Conformément aux accords conclus avec ces organismes, ceux-ci sont tenus de préserver la confidentialité des données et de ne les utiliser qu'à des fins statistiques et de recherche. En ce qui touche aux accords conclus avec ces trois organismes, les répondants peuvent s'opposer au partage des données en avisant par écrit le statisticien en chef et en retournant l'avis d'opposition sous pli séparé adressé au: **Conseiller spécial, Télécommunications et Radiodiffusion, Division des sciences, de l'innovation et de l'information électronique, Statistique Canada, Ottawa (Canada), K1A 0T6, téléphone: (613) 951-3177, télécopieur: (613) 951-9920.**

Toutes questions concernant le rapport à Statistique Canada doivent être dirigées vers Dany Gravel (613-951-0390, dany.gravel@statcan.ca).

Merci de participer à cette enquête.